

# adal

## GAMME QUALITE MARINE "QUALIMARINE"



Tenant compte des résultats de recherches effectuées par des laboratoires en Europe et de l'expérience pratique d'ateliers de laquage tant français qu'étrangers, l'ADAL préconise, pour réduire les risques de corrosion filiforme des profilés aluminium dans les zones sensibles, un **thermolaquage QUALICOAT** incluant une préparation renforcée de la surface, avant la conversion chimique précédant l'application de la laque : la **Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE"**. La présente directive décrit les exigences pour cette préparation de surface.

*Il est rappelé que, pour avoir de bonnes performances de tenue en atmosphère agressive, la Chaîne Qualité de l'Aluminium impose d'autres spécifications concernant la composition des alliages, la réalisation des ouvrages, la traçabilité et l'entretien*

Paris, le 28/02/2002



## DIRECTIVE POUR LA GAMME QUALITE MARINE "QUALIMARINE"

La Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE" ne saurait être dissociée du label QUALICOAT. Les entreprises qui souhaitent la mettre en œuvre doivent donc être labellisées QUALICOAT et respecter la présente Directive :

*La Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE" consiste en une préparation de surface comprenant une double attaque chimique du métal, alcaline puis acide. L'attaque totale doit enlever au minimum 2 g/m<sup>2</sup> de métal, avec un minimum de 0,5 g/m<sup>2</sup> pour chacune des fonctions alcaline et acide.*

### CONTROLE PAR PESEE SUR BALANCE DE PRECISION

**Métal pour le test** : cornière en aluminium 6060 de surface chimique environ 50 cm<sup>2</sup> et d'un poids compatible avec la balance.

#### Conditions chimiques d'attaque du métal :

Le contrôleur se conformera aux informations écrites données par le laqueur concernant :

- Température de fonctionnement des bains considérés,
- Temps de traitement des bains considérés,

Pour les installations par aspersion les fournisseurs de produits chimiques devront fournir une courbe de corrélation attaque au trempé par rapport à l'attaque par aspersion.

#### MODE OPERATOIRE :

##### Attaque alcaline :

1. Mesurer la surface de la cornière de référence : S = surface chimique
2. Dégraisser la cornière de référence à l'acétone
3. Peser : P 1
4. Effectuer l'attaque alcaline au trempé dans le bac de travail
5. Rincer à l'eau brute abondamment
6. Rincer à l'eau déminéralisée
7. Sécher à l'alcool ou acétone
8. Peser : P 2

Exprimer le taux d'attaque par la formule :  $(P1-P2)/S = \text{_____ g/m}^2$

##### Attaque acide sur la même plaquette ayant servi à faire 1 à 8 :

9. Effectuer l'attaque acide au trempé dans le bac de travail
10. Rincer à l'eau brute abondamment
11. Rincer à l'eau déminéralisée
12. Sécher à l'alcool ou acétone
13. Peser : P 3

Exprimer le taux d'attaque acide selon la formule :  $(P2-P3)/S = \text{_____ g/m}^2$

**NOTA** : La manipulation de la cornière de référence devra être effectuée avec des gants pour éviter toutes traces de doigts qui pourraient perturber les mesures.

## CONSIGNES D'AUTOCONTROLE

Les entreprises mettant en œuvre la Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE" s'engagent à effectuer les contrôles suivant dont les résultats seront portés sur le registre d'autocontrôle:

- **Contrôle des bains** : une fois par 24 heures et par bain.
- **Contrôle de la perte de poids** : une fois par semaine minimum en cas d'utilisation de l'installation.

## PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT



### 1. ATTRIBUTION INITIALE

L'organisme de contrôle effectue une visite de contrôle et vérifie le respect de la Directive pour la Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE".

Si le contrôle est positif, le certificat est attribué. La date de validité portée sur le certificat est le 31/12 de l'année qui suit l'année d'attribution.

### 2. MAINTIEN DU CERTIFICAT

Au cours des deux visites annuelles de contrôle, l'inspecteur vérifie, dans la mesure du possible, que la Directive pour la Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE" est respectée. Il faut au moins un contrôle effectif positif durant la période de validité pour que le certificat soit maintenu. Le label est maintenu aussi longtemps que l'entreprise a le label QUALICOAT et respecte la présente directive.

### 3. RETRAIT DU CERTIFICAT

Le certificat est retiré sur décision du Comité de Label pour résultat de contrôle non conforme à la Directive pour la Gamme Qualité Marine "QUALIMARINE". En cas de perte du label QUALICOAT, le label QUALIMARINE est automatiquement supprimé.

---

## GAMME QUALITE MARINE "QUALIMARINE"

